



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

N° 2020/13

Date de Convocation : 28/01/2020	L'an deux mille vingt, le quatre février, à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de <i>Madame Nicole DODRELLE</i>, maire de Parmain. <u>PRÉSENTS :</u> Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, François Kisling, Michèle Bouchet, Didier Ponnet, Dominique Mourget, Renée Bou-Anich, Alain Wambecke, Emilie Portier, Martine Desry, Patrice Lusardi, Isabelle Gourbeault, Frédéric Landrin, Caroline Chazal-Mathieu, Gérard Besset, Jean-Pierre Amirault, Marie-Suzanne André, Dominique Cluzet, Laurent Delaleu, Christian Wagner, Annick Malherbe. <u>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :</u> Fabienne Defosse donne pouvoir à Marie-Suzanne André, Sandrine Cocheteux donne pouvoir à Emilie Portier, Anne-Marie Mennel donne pouvoir à Michèle Bouchet. <u>ABSENTS EXCUSES :</u> Christophe Faucomprez, Virginie Guillaumé.
Date d'affichage 12/02/2020	
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25	
Madame Emilie PORTIER a été désignée Secrétaire de Séance.	

OBJET : Subvention PAC (Parmain Athlétique Club de Football)

Vu la demande de subvention exceptionnelle du PAC pour un montant de 2 500,00 €,

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

A L'UNANIMITE, Monsieur Alain Wambecke Président du PAC, ne prenant pas part au vote,

⇒ **VOTE** l'octroi d'une subvention de 2 500,00 € au PAC pour le premier semestre 2020 finançant 7h de travail de l'animateur en période scolaire jusqu'en juin 2020.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).



Nicole DODRELLE,

Maire de PARMAIN